



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 5442

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire. Si parents d'élèves et enseignants sont convaincus de l'importance de cet apprentissage, il n'en reste pas moins que les moyens de l'assurer ne sont pas donnés aux établissements. On constate en effet, que la totalité des heures légales ne peuvent être réalisées par manque d'enseignants disponibles. Il lui demande donc quels moyens il entend donner à la rentrée 2007 sur ce point particulier.

Texte de la réponse

La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 publiée au Journal officiel du 24 avril 2005 et le décret d'application publié le 24 août 2005 prévoient l'étude d'une langue étrangère à l'école primaire (art. 25). D'autre part, la maîtrise d'une langue vivante est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences que doit connaître un élève au sortir de la scolarité obligatoire. L'enseignement d'une langue vivante est, depuis la rentrée 2006, en cours de généralisation dans les classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2). L'arrêté du 25 juillet 2005 prévoit le début de l'enseignement des langues vivantes en CE1 à partir de la rentrée 2007, la circulaire de rentrée confirme la généralisation progressive de cet enseignement. L'enquête annuelle effectuée par la DGESCO pour l'année scolaire 2006-2007 fait apparaître que le taux de couverture au cycle 3 (CE2, CM1, CM2) est de 98,40 % et de 97,50 % pour le seul CE2. Dans le cas où aucun enseignant affecté à l'école n'est en mesure d'assurer cet enseignement, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, disposent d'un budget spécifique leur permettant le recrutement, pour l'année scolaire, d'un intervenant extérieur. Pour l'année 2007-2008, 2661 emplois sont mobilisés à cet effet.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Lemasle](#)

Circonscription : Haute-Garonne (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5442

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5759

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7084